

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, tenue ce 11^e jour du mois de janvier 2021, à 19h00, à huis clos, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Antonin Brunet François Routhier Angèle Bastien
Jean-Claude Boucher Line Quevillon

Absent : Richard David

formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Denis Légaré, Monsieur Claude Sarrazin, directeur général est aussi présent et agit comme secrétaire d'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher
ET RÉSOLU unanimement que la séance soit ouverte

2021-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

QUESTION DES CONTRIBUABLES

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. Législation**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre
 - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020
 - 3.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2020
 - 3.5 Avis de motion modifiant le règlement numéro 2016-01 – Établissant le traitement des élus municipaux
 - 3.6 Politique d'achat local.
- 4. Gestion financière et administrative**
 - 4.1 Comptes à payer
 - 4.2 Majoration annuelle salariale des employés municipaux
 - 4.3 Acceptation de l'offre de service pour un forfait téléphonique pour les services conseils de la firme DHC Avocats
 - 4.4 Renouvellement de l'assurance collective avec Groupe Major
 - 4.5 Programme Emploi Été Canada
 - 4.6 Achat de deux portables
 - 4.7 Plainte CNESST harcèlement psychologique – dossier 700020179
- 5. Sécurité publique**
- 6. Réseau routier et opération de voirie**
 - 6.1 Reddition de compte – PAVL Volet ERL 2019
- 7. Urbanisme, environnement et développement**
- 8. Loisirs et culture**
- 9. Varia**
- 10. Question des contribuables**
- 11. Levée de la séance**

**2021-01-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
7 DÉCEMBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU : d'accepter le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020.

**2021-01-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU : d'accepter le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020.

**2021-01-04 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU : t d'accepter le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020.

**2021-01-05 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU : d'accepter le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2020.

<p>Avis de motion modifiant le règlement numéro 2016-01 établissant le traitement des élus municipaux.</p> <p>Avis de Motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Antonin Brunet que lors d'une séance subséquente, il présentera un projet de règlement modifiant le règlement numéro 2016-01 établissant le traitement des élus municipaux. La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du projet sera immédiatement remise aux membres du conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.)</p>

2021-01-06 POLITIQUE D'ACHAT LOCAL

ATTENDU que le Conseil désire mettre en place une politique d'achat local;

ATTENDU qu'une telle politique permettra de tenir compte des disponibilités du marché local, de maintenir et bonifier les emplois dans nos municipalités;

ATTENDU que la direction générale est responsable de l'ensemble des processus d'approvisionnement, de la gestion et de l'application de la présente politique;

ATTENDU que les employés autorisés à effectuer des achats au nom de la Municipalité sont responsables de connaître, d'appliquer et de respecter la présente politique dans l'intérêt fondamental de la Municipalité.

ATTENDU que la Municipalité favorisera l'achat local si le produit est disponible par un fournisseur ayant une place d'affaires dans une des municipalités suivantes : Notre-Dame-de-la-Salette, Val-des-Bois, Bowman et Denholm dans la mesure où le prix est comparable.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Antonin Brunet
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil mandate le directeur général à appliquer la politique d'achat local et d'en faire la promotion auprès des municipalités concernées.

2021-01-07 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU unanimement

QUE les factures du mois de décembre 2020 soient adoptées et autorisées pour paiements au montant total 134 969.24\$

2021-01-08 MAJORATION ANNUELLE SALARIALE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU que la Municipalité procède annuellement à une hausse de salaires de ses employés au 1^{er} janvier de chaque année, établie à 2,5%;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Routhier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil accepte la majoration salariale telle que prévue dans la politique des ressources humaines de la Municipalité. Ces modifications prenant effet à partir du 1^{er} janvier 2021 selon le tableau ci-dessous.

Employé	%	Équivalent horaire (\$)
Directeur général	2.5	0.89/h
Directrice générale adjointe	N/A	N/A/h
Adjointe à la direction	2.5	0.55/h
Inspectrice municipale	2.5	0.60/h
Préposé eaux usées/potable	2.5	0.63/h
Responsable bibliothèque	2.5	0.36/h
Responsable voirie	2.5	0.63/h
Chef pompier	2.5	0.44/h
Adjoint	2.5	0.36/h
Capitaine	2.5	0.36/h
Pompier	2.5	0.33/h

2021-01-09 FORFAIT TÉLÉPHONIQUE POUR LES SERVICES CONSEILS DE LA FIRME DHC AVOCATS

ATTENDU que la Municipalité dispose d'un forfait téléphonique annuel pour recourir à des conseils en matière juridique;

ATTENDU que ce forfait téléphonique est échu depuis le 1^{er} janvier et que le tarif pour le renouvellement est de 300 \$ plus taxes;

ATTENDU que ce service s'est avéré fort utile pour aiguiller certaines décisions à propos de sujets parfois complexes;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil autorise le renouvellement du forfait téléphonique pour les services conseils de la firme DHC Avocats au coût de 300 \$ plus taxes couvrant ainsi l'année 2021.

2021-01-10 RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE AVEC GROUPE MAJOR

ATTENDU que le renouvellement de l'assurance collective pour l'année 2021 a été présenté;

ATTENDU que la municipalité subventionne les primes de l'assurance collective de chaque employé à 2000\$ par année et que le reste des primes est payé par l'employé;

ATTENDU que Groupe Major a négocié une entente et l'augmentation sera de 4,37% soit une mensualité de 1030\$ au lieu de 987\$ pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil accepte le renouvellement de l'assurance collective avec Groupe Major pour l'année 2021.

2021-01-11 DEMANDE DE SOUTIEN DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOI ÉTÉ CANADA 2021

ATTENDU que l'Alliance pour le développement de Notre-Dame-de-la-Salette est un organisme sans but lucratif (OSBL) constitué depuis le 27 août 2007 et oeuvrant au sein de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette;

ATTENDU que la Municipalité désire déposer une demande de subvention pour l'embauche d'employés entre 15 et 30 ans pour l'été 2021 dans le cadre du programme Emploi Été Canada, initiative faisant partie de la Stratégie emploi et compétences jeunesse;

ATTENDU que cette demande doit être signée entre l'OSBL et la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Angèle Bastien
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil mandate le Directeur général à signer ladite entente avec l'Alliance pour le développement de Notre-Dame-de-la-Salette en vue de l'obtention d'une demande de subvention dans le cadre du programme Emploi Été Canada auprès d'Emploi et Développement social Canada pour l'embauche d'employés entre 15 et 30 ans pour l'été 2021.

2021-01-12 ACHAT DE DEUX PORTABLES

ATTENDU qu'en raison de la situation quant à la COVID-19, la Municipalité doit maintenir les services essentiels aux citoyens;

ATTENDU que les employés de bureau doivent faire du télétravail afin de maintenir les services essentiels;

ATTENDU que la Municipalité ne possède pas l'équipement pour garantir un tel service;

ATTENDU qu'en raison de l'urgence de l'achat afin de maintenir les services essentiels, cette dépense a été autorisée au préalable par Monsieur le maire;

ATTENDU que la Municipalité a reçu une subvention afin de subvenir aux dépenses extraordinaires engendrées par la pandémie;

ATTENDU que la Municipalité a reçu une soumission de la compagnie Groupe DL pour l'achat de 2 portables au coût de 2 779\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Antonin Brunet

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil octroie le mandat au fournisseur Groupe DL pour l'achat et la préparation de 2 portables au coût de 2 779\$ plus les taxes applicables.

**2021-01-13 REPRÉSENTANT D'UN ÉLU DANS LA PLAINTÉ
CNESST DOSSIER 700020179 HARCÈLEMENT
PSYCHOLOGIQUE.**

ATTENDU qu'une plainte pour harcèlement psychologique contre la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette a été déposée à la Commission des normes, de l'équité et de la sécurité au travail (CNESST);

ATTENDU que la plainte a été déposée par une personne qui est employée de la Municipalité;

ATTENDU que la CNESST requiert une résolution mandant un élu afin de représenter la Municipalité dans cette cause;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Routhier

ET RÉSOLU que le Conseil mandate Madame la conseillère Line Quevillon afin de représenter la Municipalité dans cette cause.

**2021-01-14 REDDITION DE COMPTES ENTRETIEN DES ROUTES
LOCALES (ERL) 2019**

ATTENDU que le Ministère des transports a versé une compensation de 98 859 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU les travaux réalisés et complétés et qu'il ne reste plus qu'à produire la reddition de comptes associée à cette aide financière;

ATTENDU le programme d'entretien des routes locales (ERL) demande une confirmation quant aux travaux réalisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Municipalité informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales (ERL).

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

2021-01-16

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher
ET RÉSOLU unanimement

Que la présente séance soit levée à 19h40

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE

Je soussigné, Claude Sarrazin directeur général et secrétaire-trésorier, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par

Claude Sarrazin, directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Légaré maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences tel que stipulé à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Par

Denis Légaré, maire